



ACTUALITÉS VIS-TA-GYM

Deuxième trimestre saison 2016 / 2017

Janvier 2017

Une fédération reconnue d'utilité publique

Association à but non lucratif, plus connue sous l'appellation "Fédération de la Gymnastique Volontaire", elle a pour objectif, à partir de ses clubs, de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976.

La FFEPGV est une fédération multisports qui réunit plus de 525 500 pratiquants au sein de 6 215 clubs, elle est aujourd'hui en France la 1^{ère} Fédération sportive non compétitive et la 5^{ème} Fédération tous sports confondus.

Au sein de notre Fédération, nous nous engageons à développer une offre de pratiques sportives régulières dont les effets bénéfiques pour la santé ne sont plus à démontrer.

A cette pratique régulière, nous apportons notre valeur ajoutée qui est celle de l'encadrement professionnel, au sein de nos clubs, et cela auprès de toutes les cibles :

- [Les femmes](#), pour leur proposer des activités physiques et de bien-être ;
- [Les enfants](#), pour leur permettre d'explorer l'activité sportive physique et d'en faire un réflexe de vie ;
- [Les seniors](#), pour les accompagner dans la préservation de leur autonomie ;
- [Les salariés des entreprises](#), avec leurs contraintes de temps (travail, transports, etc.) ;
- [Les personnes atteintes de certaines pathologies](#), comme le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'apnée du sommeil ou encore l'obésité.



Le fait d'être non compétitive permet à la FFEPGV de concentrer une partie de ses moyens et de son énergie sur la **professionnalisation de ses équipes**.

Alors que le bénévolat est encore très largement répandu dans le secteur du Sport, elle est l'une des rares fédérations sportives à considérer la professionnalisation de ses acteurs (animateurs, techniciens, administratifs) comme une priorité.

Par ce biais, la FFEPGV cherche à proposer des prestations toujours plus fiables et un encadrement pérenne à ses licenciés.

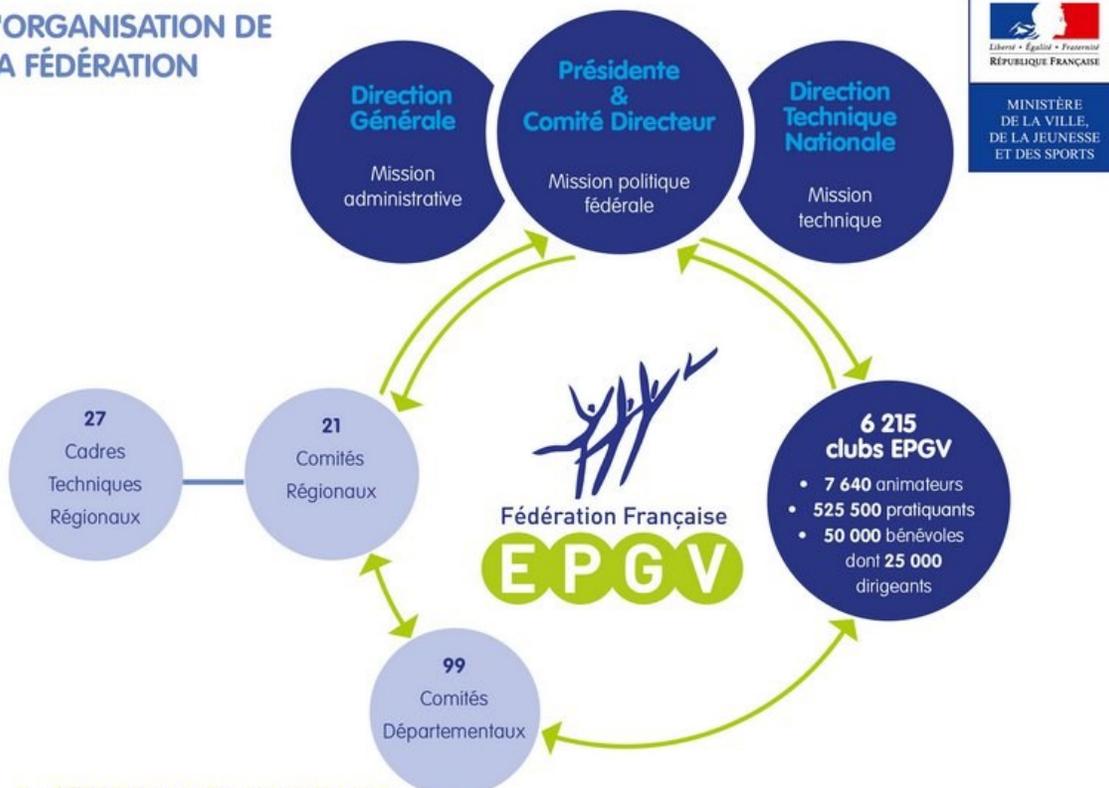


Visitez notre site web :

www.vistagym.fr

Tel : 05.56.60.39.95

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION



La FFEPGV en quelques chiffres (*) :

- 525 500 pratiquants
- 6 215 clubs
- 7 640 animateurs sportifs
- 99 Comités Départementaux et 21 Comités Régionaux
- 50 000 bénévoles, dont 25 000 dirigeants
- 27 Cadres Techniques Régionaux
- 1,5 million de séances annuelles
- 5,2 millions d'heures annuelles de bénévolat
- 22 millions d'€ bruts de prestations animateurs
- 12 millions d'€ de budget, provenant à 95% des licences
- Une licence à 21,50 €

(*) saison 2015-2016

Que faisons-nous ?

Des compétences larges au service du développement de la pratique des activités physiques et sportives.

Sur le terrain, chaque club du Comité Régional Aquitaine propose diverses activités sélectionnées en fonction de ses publics. Tous ces clubs ont en commun d'assurer l'encadrement des séances de Gymnastique Volontaire par des animateurs formés et diplômés.

Les animateurs suivent une formation initiale et continue proposée par le Comité Régional Aquitaine, qui leur permet, d'une part, de s'imprégner des valeurs pédagogiques propres à l'EPGV, d'autre part de se spécialiser en fonction de différents publics (enfants, adolescents, adultes, seniors, ou personnes souffrant de certaines pathologies) ou encore en fonction de milieux spécifiques.

Nous proposons des formations sur mesure, adaptées aux besoins afin de mettre en cohérence des objectifs professionnels et opérationnels.

En s'appuyant sur nos relais territoriaux, nous analysons les besoins et construisons des actions permettant d'étoffer l'offre d'activités de nos clubs sur le territoire, d'assurer une communication et un affichage des valeurs de l'EPGV.



COORDONNÉES

☎ Appeler le 05 57 22 29 86

✉ @coregepgvaquitaine

✉ ffepgv.aquitaine@free.fr

🌐 <http://www.sport-sante.fr/ffepgv/aquitaine>

En savoir plus

i Affiliation
Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
<http://www.sport-sante.fr>

STORY

Le Comité Régional Aquitaine de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire met en œuvre le développement régional et coordonne les actions de formation qualifiante et diplômante des animateurs, en liaison avec les comités départementaux.

Il assure la formation continue des dirigeants des Comités Départementaux et du Comité Régional et gère des postes administratifs et techniques (permanents fédéraux et d'État).

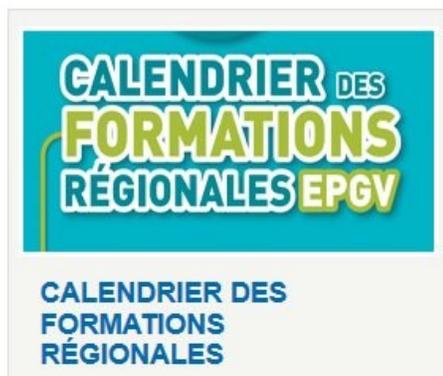
Il assure la promotion de la pratique de la Gymnastique volontaire.

Comité Départemental EPGV de Gironde

Il définit et met en œuvre le développement départemental et les actions de formation continue des animateurs et des dirigeants d'associations. Il facilite les relations entre les animateurs et les dirigeants et assure une aide de proximité administrative et technique aux clubs.

Il soutient aussi le développement des associations et le recrutement des animateurs.

Il assure la promotion de la pratique de la Gymnastique Volontaire.



Tarifs saison 2016/2017

Affiliation Association

De 0 à 50 licenciés : 49,00 €
De 51 à 100 licenciés : 60,00 €
De 101 à 300 licenciés : 70,00 €
De 301 à 500 licenciés : 80,00 €
A partir de 501 licenciés : 90,00 €

Licences

Licence individuelle adulte, dirigeant ou senior : 21,50
Licence « moins de 18 ans » au 01/09/2016 : 16,50 €
Licence « animateur » : 36,50 €
Assurance IA Sport + : 10,65 €
Abonnement à la revue « Côté Club » licencié : 20 €



Le montant de la part départementale pour la saison 2016/2017 est de 4,25 euros pour chaque licence (enfants, adultes, dirigeants ou animateurs).

10 raisons de s'affilier à l'EPGV et de profiter de l'aide du comité départemental

10 raisons de s'affilier à l'EPGV et de profiter de l'aide du comité départemental

Etre affilié à la Fédération, c'est bénéficier...

... et c'est profiter de l'aide et de l'accompagnement du Comité Départemental de la Gironde

1. De la présence et de la notoriété de la 4^{ème} Fédération sportive de France (implantation, vie associative et événements).

Le comité départemental (3 salariées et 16 élus) est à l'écoute des associations GV du département du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Il aide au quotidien à la recherche d'animateurs en cas d'absence courte ou longue.

2. D'un contrat d'assurances particulièrement complet et d'un suivi régulier par la MAIF.

Un élu du Comité départemental représente les associations au Conseil d'administration de la MAIF.

Une aide personnalisée est assurée en cas d'accident.

3. Des services et de l'accompagnement administratif du siège fédéral (27 salariés).

Le Comité départemental intervient directement, à la demande, pour aider à la création de cours nouveaux, à la mise en oeuvre de budgets, aux négociations avec les collectivités territoriales. Une équipe d'élus et de salariées se déplace systématiquement à la demande pour traiter sur place les questions particulières posées par les clubs.

4. Des campagnes médias, des services et des outils du service communication.

Le Comité départemental offre gratuitement à chaque association une mallette comportant tous les outils nécessaires à la participation à des manifestations promotionnelles: banderoles, dépliants, affiches,

5. Des recherches et des propositions de la Direction Technique Nationale (contenus de séances, nouveaux supports techniques, produits labellisés).

Le Comité départemental accompagne la création d'ateliers (équilibre, mémoire), de nouvelles pratiques (Acti'March'®, marche nordique, activités tendances), et l'ouverture d'activités vers de nouveaux publics (enfants, hommes) dans de nouveaux lieux de pratique (milieu rural, urbain).

6. De formations de qualité, initiales ou continues, pour les techniciens et pour les dirigeants.

Une dizaine de journées thématiques sont ouvertes chaque année aux animateurs. Un stage "de rentrée" réunit chaque année animateurs et dirigeants. Les formations sont toujours gratuites pour les dirigeants.

7. De l'accès aux subventions (collectivités territoriales, CNDP)

Le Comité départemental met en place chaque année des journées "dossiers subventions" spécialement consacrées aux associations qui viennent préparer "en direct" leurs dossiers de demandes, aidées par les élus et les salariées du siège.

Pour bénéficier des aides des collectivités territoriales, il faut être affilié à une fédération (et bénéficier de la reconnaissance "d'utilité publique")

8. De l'assistance d'un service juridique gratuit en cas de difficulté (salariat, incidents).

Le Comité départemental écoute, répond, conseille et, en liaison avec le service fédéral, accompagne les clubs confrontés à des problèmes juridiques (contrats, modifications, ruptures).

9. De l'accord conclu avec la SACEM qui permet d'utiliser la musique en séance.

Le Comité départemental intervient directement auprès des correspondants locaux de la SACEM qui réclament des cotisations aux associations affiliées.

10. De l'accès à la centrale d'achats de la Fédération (GEVEDIT).

Le Comité départemental reçoit régulièrement l'aide et le soutien de Gévédit qui participe aux manifestations girondines (stage de rentrée, assemblée générale, journée départementale) et accorde, dans ces occasions, des avantages importants aux clubs présents.